

**Rapport du Président**

Séance Publique des  
jeudi 11 et vendredi 12 décembre 2008

**Service instructeur**  
Service Patrimoine et Conservation

7<sup>ème</sup> **Commission**  
**N° CG-2008-5-7-3**

**Service consulté**

**LE BP 2009 EN FAVEUR DE LA CONSERVATION ET DE L'ANIMATION DU  
PATRIMOINE CULTUREL (politique D01) :**

**UN BUDGET DE TRANSITION POUR UNE ANNEE DE TOUS LES ENJEUX**

Résumé : Les politiques départementales qui sont présentées dans ce rapport rendent nécessaire l'inscription de crédits à hauteur de 2 913 300 € pour le fonctionnement et de 1 243 400 € pour l'investissement.

Intervenant dans un contexte budgétaire plus tendu que par le passé, le projet de budget primitif 2009 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine s'établit au total à **4 156 700 €** et s'inscrit donc en baisse de 4,6% par rapport au BP 2008.

Au moyen d'une analyse rigoureuse des différentes demandes qui nous sont parvenues, il a été possible de stabiliser le soutien que le Département apportera en 2009 au **fonctionnement** des structures gérées par ses principaux partenaires publics et associatifs (**+2,25%**), à comparer aux **crédits d'investissement** qui seront en baisse, l'enveloppe de crédits disponibles permettra la prise en charge des engagements antérieurs, mais pas de projets nouveaux, tant dans le domaine des monuments classés et inscrits, que dans celui du patrimoine non protégé (maisons anciennes, calvaires, chapelles, fontaines, statues, orgues historiques,...).

**Les premiers mois de l'année 2009 verront donc l'engagement d'une réflexion et d'une concertation qui devront aboutir à une mise à plat, puis à une probable refonte de nos critères d'intervention** et ce, en vue d'une poursuite de la préservation raisonnée du patrimoine haut-rhinois, d'une valorisation accrue des investissements réalisés jusqu'à ce jour et d'une meilleure lisibilité de l'action du Conseil Général.

Il convient de rappeler que nous nous trouvons là dans **une compétence intégralement facultative et volontariste** dans laquelle notre collectivité s'est engagée avec détermination dès les années 1970, mais qui s'exerce aujourd'hui dans un contexte institutionnel et financier fondamentalement différent. Cette nouvelle donne doit impérativement nous inciter à davantage de prudence et de modestie, afin de permettre au Département de dégager les marges de manoeuvre nécessaires à l'exercice de ses compétences obligatoires.

Notre politique dédiée à la restauration des maisons anciennes s'avérera sans doute emblématique à cet égard. Il s'agit en effet d'un domaine dans lequel plusieurs millions d'euros ont été engagés durant les dernières décennies et qui continue à susciter l'intérêt de nombreux propriétaires (690 maisons anciennes subventionnées depuis 2001 pour un montant total de 2,5 millions d'€). Le moment est sans doute venu de reconsidérer nos critères en la matière et de veiller à une affectation optimisée des moyens ainsi mis à disposition de nos concitoyens.

En tout état de cause, le BP 2009 du Service du Patrimoine et de la Conservation doit être analysé comme étant celui d'une politique à la croisée des chemins, à l'aube d'un exercice budgétaire qui va nécessiter un regard particulier sur les enjeux liés au patrimoine haut-rhinois et ses acteurs.

-----

### **I- PATRIMOINE PROTEGE (Programme D011)**

Ce programme concerne la politique en faveur :

- Du patrimoine classé
- Du patrimoine inscrit
- De la restauration des ruines et châteaux
- De l'aménagement du château du Hohlandsbourg

#### **BILAN 2008**

- Le Département contribue, au titre du **patrimoine classé**, aux travaux de restauration des édifices, objets mobiliers et orgues classés et sa participation varie selon un taux de financement modulable de 5 à 25 % du coût des travaux subventionnables. Pour 2008, le Département s'est engagé à financer 9 projets pour un montant de 179 434 € dont 2 opérations d'envergure : la Tour des Voleurs à Riquewihr et la toiture de l'église St Jean de Wattwiller.
- Le Conseil Général intervient aussi financièrement au titre du **patrimoine inscrit** pour les édifices et objets mobiliers inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, sur la base d'un taux de financement variable de 5 à 25 % du montant subventionnable des travaux. Pour 2008, 6 opérations ont été engagées pour un montant total de dépenses de 35 702 €.
- **Les ruines des châteaux-forts** : la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux au Château du Schrankenfels propriété du Département, s'est achevée en 2008 pour un montant total de travaux de 81 926 €.
- Pour le **Syndicat Mixte d'Aménagement du château du Hohlandsbourg**, le Conseil Général a validé, dans sa séance du 7 mars 2008, le projet de valorisation du site pour un montant total de 7M€ dont 3 825 993 € pour le Conseil Général du Haut-Rhin répartis sur un programme d'intervention de 3 ans (2010 – 2012).

## PROPOSITIONS 2009

- Pour 2009, il vous est proposé de fixer à 300 000 € l'autorisation de programme pour les **Monuments Historiques classés et inscrits**. Afin d'honorer les engagements antérieurs, il vous est proposé de prévoir un volume total de crédits de paiement de 230 000 €.
- Concernant le **château du Schrankenfels** il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 130 000 € et des crédits de paiement de 110 000 € pour une nouvelle phase de travaux d'interventions urgentes de cicatrisation et de mise en sécurité. Par ailleurs une inscription de 1 000 € a également été prévue en AP et CP pour les frais d'insertion.
- Concernant le château du **Hohlandsbourg**, l'année 2009 sera marquée par le lancement du concours d'architecte ainsi que de deux études relatives aux missions de géomètre et de géotechnicien. Il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme s'élevant à 100 000 € et des crédits de paiement de 60 000 €.

En résumé, et pour l'ensemble du **programme D011, "Patrimoine Protégé"**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de **531 000 €** et d'inscrire **401 000 €** de crédits de paiement pour 2009.

## II - PATRIMOINE NON PROTEGE (Programme D012)

Ce programme regroupe les domaines suivants :

- Le patrimoine rural
- Les orgues historiques
- Les maisons anciennes
- Le Centre Départemental d'Histoire des Familles

## BILAN 2008

- La politique d'intervention en faveur du **patrimoine rural** vise à préserver de petits monuments et œuvres d'art non protégés au titre des Monuments Historiques (fontaines, calvaires, chapelles, pierres tombales, vitraux, statues, objets mobiliers du culte, etc...), datant d'avant 1900 et présentant un intérêt artistique et historique. La participation départementale varie de 5 à 25 % en fonction de l'intérêt de l'œuvre.

Pour 2008, un montant total de 195 300 € a été engagé, pour le financement de 16 opérations nouvelles dont 160 000 € pour le Monument National du **Hartmannswillerkopf**. En effet, dans le cadre du plan global de valorisation du site, il a été décidé d'effectuer des travaux d'urgence de restauration, de consolidation et de mise aux normes. Le montant global de l'opération estimé à 2 025 000 € HT a été soutenu par le Conseil Général du Haut-Rhin à hauteur de 320 760 €, dont 160 000 € en 2008, le solde devant être versé courant 2009.

- Le Conseil Général apporte son soutien financier à la préservation et à la mise en valeur des **orgues historiques**, non classés parmi les Monuments Historiques, mais présentant un intérêt musical et historique incontestable et dont la construction est antérieure à la première guerre mondiale. L'aide départementale varie de 5 à 25 % du coût total des travaux subventionnables, en fonction de l'intérêt de l'instrument et de la qualité des travaux réalisés. L'examen des dossiers relève de la Commission de la Culture qui est assistée de 2 experts ès orgues.

Au titre de l'exercice 2008, la Commission des orgues Historiques a examiné 6 demandes de subvention dont celle de la Commune de Didenheim qui a bénéficié d'une aide de 2 000 € et 5 demandes ont obtenu un accord de principe.

- Le Conseil Général contribue au financement des travaux de restauration extérieure des **maisons anciennes** construites avant 1900. La participation départementale varie de 5 à 25 % du coût total des travaux subventionnables en fonction de l'intérêt historique et architectural du bâtiment et de la qualité des travaux réalisés.

En 2008, 4 commissions ont permis d'examiner 86 dossiers.

- Le Conseil Général participe aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du **Centre Départemental d'Histoire des Familles** installé à Guebwiller depuis 1992. Cet établissement contribue non seulement à la promotion, mais aussi au développement de la recherche généalogique.

En 2008, une somme de 23 000 € a été engagée pour les investissements courants ainsi que 319 000 € pour les frais de fonctionnement étant précisé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une convention triennale de partenariat a été signée avec l'association. Cette dernière fixe le montant de la participation départementale, tant au titre de l'investissement que du fonctionnement.

- Une aide à l'investissement d'un montant de 50 000 € a été allouée par le Conseil Général du Haut-Rhin à la **CRAV Alsace Moselle** pour la construction de ses archives.

## **PROPOSITIONS 2009**

- Au titre de la politique en faveur du **patrimoine rural**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 100 000 € et d'inscrire 36 000 € en crédits de paiement.

Concernant les travaux de restauration engagés en 2008 sur le site du **Hartmannswillerkopf**, les crédits de paiement nécessaires au financement de cette opération feront l'objet d'une demande d'inscription nouvelle lors de la DM1 2009.

- Au titre de la politique en faveur des **orgues historiques**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 100 000 € et d'inscrire 70 000 € de crédits de paiement pour le financement d'engagements antérieurs.
- Au titre de la politique en faveur des **maisons anciennes**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 250 000 € et d'inscrire 200 000 € de crédits de paiement pour le financement des engagements antérieurs et des dossiers en cours.
- Concernant l'**Association pour la recherche sur l'Histoire des familles**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 23 000 € et d'inscrire 23 000 € de crédits de paiement ainsi que des crédits de fonctionnement pour un montant de 319 000 €.

En résumé, pour l'ensemble du **programme D012 "Patrimoine non protégé"**, il vous est proposé de voter une autorisation de programme de **473 000 €** et des crédits de paiement de **329 000 €**, ainsi que **319 000 €** de crédits de fonctionnement.

### **III - MUSEES (Programme D014)**

Ce programme concerne les investissements pour les musées dans le cadre :

- Du Parc de Wesserling
- Du pôle muséographique de l'agglomération mulhousienne
- Des musées locaux

#### **BILAN 2008**

- En 2008, le Département du Haut-Rhin a prévu une autorisation de programme et inscrit des crédits de paiement à hauteur de 125 000 € pour permettre à l'Association pour la Gestion et l'Animation du **Parc de Wesserling** de poursuivre son activité de gestion et d'animation du site à travers :
  - la poursuite des travaux sur la structure Parc et Jardins (jardin potager – pavés et murs -, Parc et jardins – remise en eau des bassins du Parc, éclairage du Parc -, ...) estimés à 63 000 €
  - les investissements généraux et divers (informatique, signalétique...) pour 12 000 €
  - l'entretien et la réparation des bâtiments pour 20 000 €
  - l'aménagement de l'atelier technique et des vestiaires pour 20 000 €
  - le rangement, le classement et la muséographie pour 10 000 €

L'année 2008 aura également permis de lancer le marché portant sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet culturel et patrimonial pour le site de Wesserling.

- Concernant les **musées techniques de l'agglomération mulhousienne** et dans le cadre du **Contrat de Projets 2007-2013**, une aide de 122 000 € a été octroyée à l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile pour l'acquisition du stade vélodrome qui jouxte le musée. Ce terrain qui reste à aménager s'inscrit pleinement dans le projet de restructuration architecturale et patrimoniale du musée et permettra à terme de faire évoluer une partie des véhicules issus de la collection du musée.

**Hors Contrat de Projets**, une subvention de 110 000 € a été allouée à l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile pour poursuivre une nouvelle phase du programme démarré en 2000 et dédié aux travaux d'urgence sur la toiture des bâtiments qui abritent les collections du musée. Cette opération doit s'échelonner sur l'année 2008 et 2009.

- Le Conseil Général intervient également en faveur des **musées locaux** (communaux et associatifs). Au titre de 2008, une autorisation de programme de 300 000 € a été prévue et 65 000 € en crédits de paiement ont été inscrits.
- Le Conseil Général est également intervenu en faveur du **Syndicat Mixte « Mémorial de l'Alsace-Moselle »** pour un montant total de **151 450 €** pour des dépenses résultant des travaux de voiries, de réseaux, de révision des prix du marché et de l'acquisition de mobilier, d'un film, d'une exposition temporaire, d'outils informatiques et de la billetterie.

## **PROPOSITIONS 2009**

- 2009 sera une année de transition puisqu'elle donnera lieu au rendu des conclusions de l'étude globale réalisée par notre consultant « Stratégie et Gestion Publiques » dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le **site du Parc de Wesserling**. Dans l'attente de ce rendu et des nouvelles orientations qui seront prises, il vous est proposé de reconduire une autorisation de programme de 125 000 € et d'inscrire 125 000 € en crédits de paiement.
- Pour les **musées techniques de l'agglomération de Mulhouse** une autorisation de programme de 1 000 000 € est sollicitée, ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 108 400 € pour solder les dossiers antérieurs et les nouvelles demandes. En effet, l'année 2009 devrait marquer le démarrage effectif des opérations inscrites dans le Contrat de Projets, notamment pour ce qui a trait aux études de programmation et aux travaux d'investissement du stade vélodrome nouvellement acquis par l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse et au projet de restructuration du Musée d'Unterlinden de Colmar.
- Au titre des **musées locaux**, il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 100 000 € et 30 000 € en crédits de paiement pour les opérations anciennes et les nouveaux projets.
- **Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle** : pour les petits musées locaux qui ne relèvent pas d'une contractualisation, mais dont les projets culturels élaborés annuellement participent non seulement à l'animation territoriale, mais aussi à la sensibilisation et à l'élargissement des publics, il a été créé en 2007 au Programme D014 « Musées » en section de fonctionnement, une nouvelle ligne intitulée « Fonds de Soutien aux actions de médiation culturelle ». Pour 2009, il vous est proposé d'inscrire un crédit de fonctionnement de 2 000 €.

En résumé et pour l'ensemble du **programme D014 "Musées"**, au titre de l'exercice 2009, il vous est proposé d'inscrire **1 225 000 €** en autorisation de programme et **263 400 €** en crédits de paiement et enfin, **2 000 €** de crédits de fonctionnement au titre de la ligne « Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle ».

## **IV - EDIFICES CULTURELS (Programme D015)**

En 2008, une subvention d'investissement de 103 583 € a été attribuée à l'Association de l'Ecomusée d'Alsace pour permettre :

- **la sauvegarde et la préservation du patrimoine immobilier et l'engagement de la réalisation du schéma directeur d'aménagement lumière et d'économie d'énergie du site,**
- **les équipements de matériels pour le confort des visiteurs et pour une économie dans l'exploitation et la maintenance du site,**
- **la restructuration du réseau informatique de l'association.**

Pour l'exercice 2009, il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 250 000 € et des crédits de paiement d'un même montant. Un nouveau projet portant sur 2009-2014 devrait être présenté par l'Association de l'Ecomusée d'Alsace où figurera, notamment, la définition par strate du chantier de sauvegarde et de la mise en valeur des patrimoines mobiliers et immobiliers, ainsi que le chantier de la mise en conformité électrique du site, sa valorisation par l'éclairage et une démarche pour engager un vaste plan d'économie au niveau général de la consommation des fluides.

Enfin, le projet comportera un important volet consacré à la définition d'une stratégie de développement des actions de médiation culturelle liées à la vocation de l'Ecomusée, où sa dimension de service public pour la promotion et la valorisation du patrimoine immatériel alsacien prendra une place prépondérante.

## **V - ANIMATION DU PATRIMOINE CULTUREL – Fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement pour l'animation du patrimoine culturel concernent notamment l'archéologie (**33 000 €** pour 2009), le soutien aux alsatiques (**5 000 €** pour 2009), l'assistance technique pour la politique des maisons anciennes et du patrimoine non protégé (**165 000 €** pour 2009), l'entretien et la réparation des bois et forêts (**20 000 €** pour 2009), les annonces et insertions (**3 800 €** pour 2009), les autres prestations de services (**50 000 €** pour 2009). S'y ajoutent les aides allouées aux structures qui animent :

- Le Parc de Wesserling
- L'Ecomusée d'Alsace
- Le Musée National de l'Automobile
- Le château du Hohlandsbourg
- Le Mémorial d'Alsace-Moselle
- Les musées techniques de l'agglomération mulhousienne
- Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR)

Les crédits sollicités et nécessaires à ces structures pour 2009 s'élèvent à **2 315 500 €**. Ils seront affectés en cours d'année par la Commission Permanente sur la base de rapports spécifiques.

Le montant total des crédits de fonctionnement nécessaires à la politique dédiée au patrimoine culturel s'élève donc à **2 592 300 €**.

~~~~~

En résumé les crédits sollicités pour l'action du Département en faveur du patrimoine culturel représentent :

**1) pour le fonctionnement**, une somme globale de **2 913 300 €** pour le soutien à l'animation du patrimoine et l'archéologie

**2) pour l'investissement**, en crédit de paiement un montant total de **1 243 400 €** et en autorisation de programme une somme de **2 479 000 €**.

| Politique D01   | AP                 | CP                 |                    | TOTAL CP 2008      |
|-----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                 |                    | I                  | F                  |                    |
| Programme D01   |                    |                    | 243 800 €          | 243 800 €          |
| Programme D011  | 531 000 €          | 401 000 €          | 2 348 500 €        | 2 749 500 €        |
| Programme D012  | 473 000 €          | 329 000 €          | 319 000 €          | 648 000 €          |
| Programme D014  | 1 225 000 €        | 263 400 €          | 2 000 €            | 265 400 €          |
| Programme D015  | 250 000 €          | 250 000 €          |                    | 250 000 €          |
| Programme D017  | /                  | /                  |                    |                    |
| <b>TOTAUX :</b> | <b>2 479 000 €</b> | <b>1 243 400 €</b> | <b>2 913 300 €</b> | <b>4 156 700 €</b> |

Le détail prévisionnel des autorisations de programme et des crédits de paiement est récapitulé dans le tableau annexé au présent rapport.

0 0 0

En conclusion, il vous est proposé :

1. D'adopter le rapport pour l'action du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
2. De délibérer sur l'inscription des autorisations de programme et des crédits de paiement qui vous sont récapitulés dans le tableau joint en annexe,
3. De donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des actions en faveur du patrimoine culturel ainsi que l'affectation des crédits correspondants (Patrimoine Protégé et Non Protégé, Equipements Culturels, Fouilles Archéologiques, Parc de Wesserling, Musées Techniques de Mulhouse, Musées Locaux, Ecomusée et Animation du Patrimoine...), étant précisé que le versement des subventions d'investissement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur présentation des justificatifs de dépenses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 't' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER